

Dette odieuse

« *Est-ce juste de rembourser une dette que l'on n'a pas contractée ?* »

Le scandale des prêts accordés
aux dictateurs des pays en développement

DOSSIER DE PRESSE

Contacts presse :

Vincent David
vincent@vdrup.net
06 15 40 06 67

Jean Merckaert
j.merckaert@ccfd.asso.fr
06 81 84 30 64

www.detteodieuse.org

Plate-forme Dette et Développement



Coordination et secrétariat
CCFD, 4 rue Jean Lantier
75001 Paris
Tél : 01 44 82 81 53
Fax : 01 44 82 81 42
www.dette2000.org

L'annulation des dettes odieuses : pour en finir avec un scandale humain, moral et juridique

Le Maréchal Mobutu a accédé au pouvoir par la force au Zaïre (devenu la République démocratique du Congo) en 1965, avec le soutien des puissances occidentales. Il a ensuite bâti un système de gouvernement fondé sur la violence et le pillage des fantastiques ressources du pays. **En incitant ce pays à s'endetter, la France a favorisé l'achat d'un appareillage militaire aussi coûteux pour les contribuables congolais que lucratif pour le clan Mobutu et l'industrie française de l'armement.** Après cinq années d'une guerre qui fera trois millions de morts, 54 % des Congolais n'ont pas accès à l'eau potable et à peine plus de la moitié d'entre eux ont une chance de vivre au-delà de 40 ans.

Au Chili, le Général Pinochet serait personnellement responsable de 13 milliards \$ de dettes de son pays ; en Syrie, Hafez el-Assad de 22 milliards \$; aux Philippines, le dictateur Marcos de 40 milliards \$; en Argentine, la junte militaire de 65 milliards \$; et en Indonésie, Suharto de 126 milliards \$! Ces quelques exemples illustrent le scandaleux processus des **dettes odieuses**.

Il s'agit de dettes contractées contre les intérêts de la population et sans son consentement, par un régime dictatorial, et en toute connaissance de cause de la part des prêteurs qui sont des Etats membres du G8, des institutions financières internationales ou des banques. L'argent prêté sert à maintenir au pouvoir un régime conciliant, à acheter des armes aux pays désormais créditeurs (France, Etats-Unis, Royaume-Uni essentiellement) ou à leur permettre d'obtenir du pétrole et des matières premières à bas coût.

Comme l'a souligné en avril 2006, Paul Wolfowitz, ancien président de la *Banque mondiale* : « *Pour chaque corrompu, il y a un corrupteur, qui bien souvent est un pays développé* ».



Les gouvernements qui succèdent à ces dictateurs doivent alors rembourser ces dettes odieuses auxquelles ils n'ont pas consenti, et ce, au détriment des dépenses les plus élémentaires dans les domaines de l'alimentation, de la santé et de l'éducation, enfermant ainsi leurs habitants dans la spirale de la misère.

Cette situation est intolérable et injuste. Les citoyens français ont le droit de comprendre par quels mécanismes leurs gouvernants, le plus souvent sans contrôle du Parlement, ainsi que leurs banques, ont prêté aussi aveuglément, et continuent de prêter à des régimes criminels et corrompus, tel que celui de Denis Sassou Nguesso au Congo Brazzaville.

Les 17 membres de la **Plate-forme Dette & Développement** (notamment le CCFD, le *Secours catholique*, la CGT, le CADTM et Oxfam France) et leurs soutiens (ATD Quart-Monde, *Les Amis de la Terre*...) demandent donc aux Français d'écrire au Président de la République et d'interpeller leurs députés pour qu'ils fassent toute la lumière sur ce scandale et qu'ils plaident pour **l'annulation des dettes odieuses**.

Cette campagne s'inscrit dans la continuité de celle lancée en 2005 auprès des parlementaires pour la création d'une commission d'enquête qui fasse la lumière sur les créances françaises vis-à-vis des pays du Sud. Deux propositions de résolution avaient été déposées à l'*Assemblée Nationale*. Toutes deux avaient été rejetées par la majorité parlementaire, qui avait cependant admis l'origine douteuse des dettes garanties par la *Coface* et pointé la nécessité d'un contrôle parlementaire accru.

L'essentiel à savoir sur les dettes odieuses

1. Qu'est-ce que la dette odieuse ?

C'est la dette contractée par les dictateurs. Malheureusement c'est la population qui rembourse, alors que l'argent n'a servi qu'à acheter des armes ou à payer des commissions aux pays prêteurs. Selon le droit international, la dette odieuse peut être considérée comme une dette personnelle des dictateurs que la population n'a pas à rembourser.

Plus de détails ici : <http://www.detteodieuse.org/la-dette-odieuse-cest-quoi.php>

2. Ca représente combien d'argent ?

L'économiste britannique Joseph Hanlon estime que près de 20 % à 30 % (soit 500 à 800 milliards de dollars) de la dette des pays du Sud sont le fait d'emprunts effectués par les dictateurs d'une trentaine de pays auprès des pays du Nord.

Plus d'infos ici :

<http://www.detteodieuse.org/la-dette-odieuse-cest-quoi.php>



3. Quels pays sont concernés ?

Les pays concernés sont ceux anciennement ou encore dirigés par des dictateurs en Afrique, en Amérique Latine et en Asie. Quelques exemples : l'Indonésie de Suharto, le Chili de Pinochet ou le Gabon d'Omar Bongo.

D'autres exemples ici <http://www.detteodieuse.org/des-pays-qui-illustrent-la-dette-odieuse.php>

4. Pourquoi faudrait-il annuler les dettes odieuses ?

Ces dettes ont été contractées par des dictateurs et ne servent pas les intérêts des populations puisque leur remboursement empêche notamment les investissements dans la santé et l'éducation. Les pays ne devraient donc pas être contraints de les honorer. Il faut les annuler, puis effectuer un audit de ces dettes afin de tirer les leçons des erreurs du passé et ainsi éviter de prêter de nouveau à des régimes dictatoriaux. Actuellement, en Afrique, des prêts sans condition sont accordés par des pays comme la Chine et des banques comme la BNP-Paribas, afin d'obtenir des marchés publics ou d'être remboursés en matières premières.

5. Concrètement, est-ce déjà arrivé ?

En 2003, les Etats-Unis ont expliqué que la dette contractée par Saddam Hussein était odieuse et qu'il était anormal de demander au peuple irakien de la rembourser. Notamment suivis par la France, la Russie, l'Allemagne et le Royaume-Uni, ils ont ainsi annulé 80% de la dette de l'Irak envers eux.

Plus de détails ici : <http://www.detteodieuse.org/la-dette-odieuse-cest-quoi.php#peuton>

L'essentiel à savoir sur les dettes odieuses

6. N'y a-t-il pas des effets pervers possibles ?

Il faut évidemment s'assurer que l'annulation de la dette ne profite pas au dictateur s'il est encore en place ! C'est possible si les organisations locales sont associées au processus, afin que les ressources ainsi libérées soient affectées aux besoins des populations. En annulant la dette, on responsabilise également les bailleurs qui ne peuvent plus prêter n'importe comment à n'importe qui, contrairement à ce qui se passe encore aujourd'hui.

La suite ici : <http://www.detteodieuse.org/la-dette-odieuse-cest-quoi.php#pourquoi>

7. Quelle est la responsabilité de la France ?

Les gouvernements français successifs ont, grâce à des prêts, directement soutenu des dictateurs comme Mobutu en République démocratique du Congo (ex-Zaïre), Duvalier en Haïti, Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire ou Saddam Hussein en Irak ; des banques comme la *Société générale* et *BNP-Paribas* ont fait de même.

Conséquemment, des entreprises françaises ont pu profiter des emprunts, des marchés publics et des commissions liées comme *Total* et *Bouygues* au Gabon, *Dassault* et *Thomson* en Irak et au Pakistan, sans parler de celles qui ont continué à commercer avec le régime de l'apartheid en Afrique du Sud.



8. Combien ça nous coûterait d'annuler les dettes odieuses ?

On ne peut faire que des estimations. La France a envers des Etats étrangers près de 30 milliards d'euros de créances. Là-dessus, elle s'est déjà engagée il y a plusieurs années à annuler la dette de plusieurs pays pauvres (Guinée, Congo, Côte d'Ivoire...). Ca devrait lui coûter 5 à 6 milliards d'euros. Aller plus loin en annulant toutes les dettes odieuses lui coûterait environ la même somme : moins de 100 euros par Français.

Les pays concernés sont ceux anciennement ou encore dirigés par des dictateurs en Afrique, en Amérique Latine et en Asie. Quelques exemples : l'Indonésie de Suharto, le Chili de Pinochet ou le Gabon d'Omar Bongo.

D'autres exemples ici <http://www.detteodieuse.org/des-pays-qui-illustrent-la-dette-odieuse.php>

9. Que peuvent faire les citoyens français ?

Ils peuvent écrire au Président de la République, qui ne fera sans doute rien sans une forte demande citoyenne. Ils peuvent surtout interpeller leur député pour qu'il signe la pétition internationale des parlementaires contre les dettes odieuses. Les députés étant chargés de contrôler la manière dont le gouvernement utilise l'argent public, c'est à eux de prendre leur responsabilité et aux citoyens de le leur rappeler.

Rendez-vous ici : <http://www.detteodieuse.org/comment-agir.php>

Congo-Brazzaville & Irak

pétrole « odieux »



Congo-Brazzaville : une dette odieuse gagée sur le pétrole

en 1985, alors que le prix du baril chute, le Congo Brazzaville fait appel au préfinancement pétrolier pour honorer sa dette. Ce mécanisme consiste à garantir l'octroi d'un prêt par des droits sur la production de barils à venir. Les banques françaises et la compagnie pétrolière total-elf vont y recourir massivement, avec l'assentiment de l'état français, et bénéficier de l'essentiel des revenus futurs du pétrole congolais. Ce système de prêts gagés a institutionnalisé le pillage des ressources pétrolières du pays et favorisé l'enrichissement des clans au pouvoir et de leurs complices français. Denis Sassou nguessou, parvenu au pouvoir par la force en 1979 puis en 1997, a ainsi accumulé une fortune dépassant probablement le milliard de dollars. Les préfinancements pétroliers ont même perduré en pleine guerre civile, en 1998-99, et financé les armes qui allaient servir au massacre, par les milices de Sassou nguessou, de dizaines de milliers de personnes.

La population congolaise, elle, est plongée dans la misère : alors que le PIB par habitant avoisine théoriquement 1 000 \$

par an, 70 % des Congolais vivent avec moins d'un dollar par jour, l'espérance de vie n'atteint pas 50 ans et la mortalité infantile frôle les 10 %. Quant aux citoyens soucieux de transparence dans la gestion des revenus pétroliers, ils sont réduits au silence. Fin 2005, la dette congolaise atteignait 9,2 milliards \$: cinq fois le budget du pays. Total annonçait pour la même année un bénéfice record de 12 milliards d'euros. L'avenir n'est guère plus prometteur pour les Congolais : le pétrole encore enfoui est déjà hypothéqué.

Irak : pétrole contre armes

La dette extérieure de l'Irak est en grande partie une dette militaire. Pendant les décennies 70 et 80, Saddam Hussein s'est constitué l'armée la plus puissante du Moyen-Orient, avec l'aide des gouvernements occidentaux, de leurs arsenaux et de leurs crédits, séduits par les pétrodollars. En Irak, ce sont donc les entreprises d'armement étrangères qui ont le plus largement profité de l'endettement. de 1982 à 1987, l'Irak aussi gage ses recettes pétrolières futures pour pouvoir rembourser ses emprunts. Il accumule, dans le même temps, une dette colossale



Extraction de pétrole

notamment auprès des pays de l'OCDE. Alors que le PNB par habitant observait une chute dramatique, les dépenses militaires s'envolaient, atteignant, en 1986, 711 % du total des dépenses sociales. en 1988, au lendemain de la guerre contre l'Iran, le pays est au bord de la banqueroute, les infrastructures sont détruites et les cours pétroliers se sont effondrés.

L'endettement est gigantesque – il est estimé à 80 milliards \$ en 1988 – et les créanciers ferment les vannes. devant cette impasse pétro-financière, l'agression du Koweït voisin est perçue par Saddam comme une opportunité stratégique ; avec le blocus qui s'en est suivi, elle achèvera en fait de plonger le pays dans la violence et la misère. Le despote, pour sa part, aurait placé en Suisse environ 6 milliards \$. Pendant les années 1980, Paris a été l'un de ses plus constants pourvoyeurs d'armes. En réalité, la politique étrangère de la France a été complètement dévoyée par le lobby militaro-industriel (Dassault, Matra, Aérospatiale, Thomson...), sans aucun risque pour ce dernier, puisque les contrats étaient garantis par la Coface (donc par l'état). en huit ans de guerre, l'Irak a représenté pour ces entreprises un marché de 6 à 9 milliards d'euros.

1. A partir du texte « les préfinancements pétroliers français au Congo-Brazzaville », Jean merckaert (CCfd), in *Skeletons in the Cupboard*, 2007.
2. 12,6 milliards d'euros pour 2006, + 5% par rapport à 2005
3. extrait de la fiche de la plate-forme dette & développement « La dette odieuse de l'Irak », Sarah Iazghab (CCfd), 2004.

De la dette odieuse...

Les fondements juridiques de la dette odieuse

La dette odieuse est une doctrine juridique théorisée pour la première fois en 1927 par Alexander Nahum Sack, ancien ministre russe de Nicolas II et professeur de droit à Paris. Selon lui, « *si un pouvoir despotique contracte une dette non pas pour les besoins et dans les intérêts de l'Etat, mais pour fortifier son régime despotique, pour réprimer la population qui le combat, etc.. Cette dette est odieuse pour la population de l'Etat entier. Cette dette n'est pas obligatoire pour la nation ; c'est une dette de régime, dette personnelle du pouvoir qui l'a contractée, par conséquent elle tombe avec la chute de ce pouvoir* ».

Selon les travaux d'universitaires canadiens (Jeff King, Ashfaq Khalfan et Bryan Thomas) publiés en 2003, **une dette est odieuse si elle répond simultanément aux trois critères suivants :**

- **Absence de consentement : la dette a été contractée contre la volonté du peuple.**
- **Absence de bénéfice : les fonds ont été dépensés de façon contraire aux intérêts de la population.**
- **Connaissance des intentions de l'emprunteur par les créanciers.**

Si la dette est odieuse, elle est nulle et ne saurait être réclamée à l'Etat concerné une fois le régime contractant tombé. Cette doctrine juridique se fonde sur des principes généraux du droit reconnus par la plupart des traditions juridiques en matière de droit des contrats : le libre consentement des parties au contrat et la bonne foi.



La responsabilité des créanciers

A travers l'annulation des dettes odieuses, il s'agit pour les pays riches d'en admettre le caractère illégitime, de reconnaître leur responsabilité de premier ordre dans leur constitution, et d'assumer le coût de leur politique passée.

Si la communauté internationale s'accorde à reconnaître le caractère odieux de certaines dettes selon des critères précis, les pays débiteurs pourront, une fois le régime odieux déchu, répudier les dettes concernées sans risque. Les créanciers, guidés par la rationalité économique, ne s'engageront plus à octroyer des prêts dont ils savent qu'ils ne seront pas remboursés.

Si le contrat est jugé nul et non avvenu, le poids de la dette retombe alors sur le créancier ; si on estime que le contrat ne lie pas le créancier à l'Etat débiteur mais au régime déchu, il appartient aux anciens dirigeants d'honorer ces dettes à titre privé. Pour les créanciers, publics ou privés, il faudrait donc s'attaquer à la fortune amassée dans les pays occidentaux par les clans Mobutu (environ 6 milliards \$), Marcos (10 milliards \$) ou Suharto (environ 25 milliards \$). Par ailleurs, frapper les prêts odieux de nullité revient à dire qu'ils n'auraient jamais dû être exécutés : les échéances versées doivent donc donner lieu à restitution et les dommages causés par ces prêts devraient être réparés.

En effet, il est temps de reconnaître la responsabilité des prêteurs dans cette impasse économique et sociale qui affecte les populations les plus marginalisées. Comme le dit simplement le prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz, ancien chef économiste de la Banque mondiale : « *Dans chaque prêt, il y a un prêteur et un emprunteur. Les deux s'engagent volontairement dans la transaction. Si elle tourne mal, on peut penser, à première vue au moins, que le prêteur est aussi coupable que l'emprunteur. En fait, il l'est plus car il est censé savoir analyser plus finement les risques* ».

... à la pratique de leur annulation !

Des pays du Nord ont déjà renoncé à leurs créances de dette odieuse

En 1998, le Comité du développement international du Parlement britannique a explicitement évoqué le caractère odieux de la dette rwandaise pour plaider en faveur de son annulation : « *une grande partie de la dette extérieure du Rwanda fut contractée par un régime génocidaire... Certains avancent que ces prêts furent utilisés pour acheter des armes et que l'administration actuelle et, en dernière instance, la population du Rwanda, ne devrait pas payer ces dettes 'odieuses'. Nous recommandons au gouvernement qu'il pousse tous les créanciers bilatéraux, en particulier la France, à annuler la dette contractée par le régime antérieur* ».

Pressés de rendre solvable la nouvelle autorité irakienne pour financer la reconstruction, les Etats-Unis ont brandi en mars 2003 la doctrine de la dette odieuse. Ils demandaient ainsi l'annulation totale de la dette irakienne au motif que, selon le Secrétaire au Trésor John Snow, « *le peuple irakien ne doit pas être accablé par des dettes contractées par le régime du dictateur déchu* ». Puis, craignant de créer un précédent, ils ont obtenu du *Club de Paris* (groupe informel des 19 principaux pays créanciers), en novembre 2004, une annulation de 80 % de la dette irakienne sans référence à son caractère odieux.

En annulant en octobre 2006, en raison de leur caractère illégitime, près de 65 millions € de dettes dues par l'Égypte, l'Équateur, la Jamaïque, le Pérou et la Sierra Leone, la Norvège a établi un précédent historique. Ces créances avaient été contractées entre 1976 et 1980 dans le cadre d'une campagne d'exportation de bateaux destinée à soutenir l'industrie navale norvégienne en crise, sans considération des besoins réels des pays importateurs. La Norvège admet ainsi une « responsabilité partagée » dans la constitution de ces dettes. Une décision courageuse inédite qui témoigne que les créanciers peuvent faire face à leurs erreurs passées et en assumer le coût. Pour ne pas rester un cas isolé, la Norvège a demandé aux *Nations Unies* et à la *Banque mondiale* d'étudier sérieusement la doctrine de la dette odieuse.

L'audit des dettes odieuses

L'audit est l'instrument approprié pour identifier les dysfonctionnements des contrats passés. Il consiste à analyser, pour chaque prêt, les conditions auxquelles il a été contracté, l'identité de l'emprunteur, le projet initialement financé et l'utilisation réelle des fonds. Il permet de déterminer le chemin emprunté par les capitaux, la responsabilité de chacune des parties et d'évaluer les sommes détournées.

L'audit doit permettre, *in fine*, de distinguer les dettes légitimes de celles qui sont nulles et n'ont pas à être remboursées, d'en estimer le montant et de localiser les fonds détournés et les biens mal acquis qui devront être restitués.

En mettant en lumière la véritable genèse des prêts et de l'accumulation de la dette, en exposant les échecs et la criminalité qui les ont jalonnés, l'audit évite que l'annulation de la dette n'apparaisse comme un sauf-conduit pour les criminels en faisant simplement table rase de leurs agissements passés .



Les réponses inefficaces des institutions financières internationales et des Etats créditeurs face aux enjeux de la dette des pays en développement

Dès les années 60, les pays en développement s'endettent massivement du fait des incitations des puissances post-coloniales qui veulent écouler leurs liquidités. Après le choc pétrolier de 1973, les banques occidentales regorgeant de pétrodollars vont à leur tour prêter à ces pays. Au début des années 80, l'augmentation déraisonnée des taux d'intérêts et la chute drastique du cours des matières premières vont conduire ces pays à une situation économique intenable. C'est le début d'une spirale infernale qui débouchera sur la crise de la dette et la « décennie perdue » pour le développement. En 1982, le Mexique annonce qu'il ne peut plus honorer sa dette. A sa suite, de nombreux pays, croulant sous une dette impayable, cesseront plus ou moins provisoirement de la rembourser.

>>>Entre 1970 et 1980, la dette des pays en développement est multipliée par 12.

>>>Aujourd'hui, la dette extérieure (privée et publique) des pays en développement s'élève à 2600 milliards \$.

La réponse du *Fonds monétaire international (FMI)* et de la *Banque mondiale* à cette crise des années 80 fut la conception des plans d'ajustement structurel. Concentrés de mesures macroéconomiques ultra-libérales destinées à rétablir la solvabilité des pays qui en font l'objet, ils conditionnent alors l'octroi de toute nouvelle aide. Combinant privatisations, coupes sévères dans les dépenses publiques, dévaluation monétaire, libéralisation des mouvements de capitaux, suppression des barrières douanières et désengagement de l'Etat, leurs coûts sociaux et humains se révèlent désastreux.

En 1996, conscient de l'ampleur de la crise et de l'échec patent de ces programmes, le G7 arrête un plan global de réduction de la dette appelé *Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE)*. Mais du fait d'une liste trop restrictive de pays concernés, d'allègements trop faibles et de conditions de mise en œuvre aberrantes, l'initiative *PPTE* est - de l'aveu même des institutions internationales - un échec, malgré quelques avancées ayant permis aux pays bénéficiaires d'accroître leurs dépenses de santé et d'éducation,

En réalité, les pays riches ont temporairement rétabli la solvabilité des pays du Sud dans leur propre intérêt, et font reposer sur eux l'entière responsabilité de leur surendettement en les accusant de mal gérer leurs finances. Ce tour de passe-passe leur permet de justifier la tutelle exercée via le *FMI* sur les pays endettés et de présenter les allègements de dette comme un signe de leur générosité en les comptabilisant dans l'aide publique au développement.

Or selon le rapport de la Commission pour l'Afrique présidée par Tony Blair en 2005 : « *La dette des pays du Sud a, pour l'essentiel, été contractée par des dictateurs qui (...) ont bénéficié du soutien des pays qui aujourd'hui touchent le remboursement de la dette* ».



En Afghanistan

La mobilisation de la société civile mondiale pour l'annulation de la dette des pays pauvres

Etant données ses implications économiques et sociales, **l'annulation de la dette des pays pauvres est l'enjeu qui a mobilisé le plus massivement la société civile à travers le monde** : 24 millions de signatures ont été adressées au G7 en 1999, suite à la campagne mondiale *Jubilée 2000*. Grâce à ce lobbying citoyen, certains pays ayant bénéficié de plans globaux d'allègements de dette ont pu augmenter significativement, voire doubler leurs dépenses sociales, comme la Zambie ou le Burkina-Faso.



En 2005, à nouveau interpellé par des milliers d'ONG et de citoyens au cours de la campagne *2005, plus d'excuses*, le G8 a accordé à une vingtaine de pays un allègement significatif d'une partie de la dette multilatérale (due au FMI, à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement), mais sans jamais prendre en compte la nature illégitime de la dette, ni reconnaître sa part de responsabilité.

Répondant à une revendication de longue date des organisations des sociétés civiles du Sud et du Nord, l'ONU a pour la première fois réuni l'ensemble des acteurs concernés (créanciers, débiteurs, secteur privé, experts, société civile, organisations internationales) par la dette.

A l'issue des trois rencontres (New York, Harare et Genève) de mars à juin 2005, la discussion a conclu sur la nécessité d'examiner un « *code de conduite pour les débiteurs souverains et leurs créanciers* », « *l'opérationnalisation de la doctrine de la dette odieuse* », et des « *dispositifs d'arbitrage et de médiation pour faciliter le règlement de différends* ». Elle a en outre mis en évidence la nécessaire amélioration de la transparence entre créanciers et débiteurs. **Ce dialogue devrait se poursuivre en préparation de la conférence des Nations unies sur le financement du développement, à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008.**

L'année 2008 est d'autant plus déterminante pour les organisations de la société civile dans leur mobilisation pour l'annulation de la dette qu'il s'agit de l'**année charnière dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)**, adoptés en 2000 par l'Assemblée générale des Nations unies et destinés à éradiquer la grande pauvreté dans le monde d'ici 2015.

Or, les OMD ne pourront jamais être atteints dans une centaine de pays en développement si la dette n'est pas annulée ou, du moins, allégée.

Du fait de son aspect emblématique quant à l'injustice des dettes des pays en développement, la campagne pour l'annulation des dettes odieuses va donc plus que jamais s'amplifier en 2008.



Des outils pour aller plus loin dans la compréhension de la dette odieuse

Brochure

Plate-forme Dette & Développement, La Dette odieuse – à qui a profité la dette des pays du Sud ?, 2007.

Bande dessinée

«La dette odieuse », Frédéric Chauvreau et Damien Millet, 2006, Editions Cadtm / Syllepse.

Ouvrages et documents

- *L'Envers de la dette*, François-Xavier Verschave, Ed. Agone, 2001.
- *Menons l'enquête sur la dette ! Manuel pour les audits de la dette du tiers monde*, Cetim et Cadtm, 2006.
- *Skeletons in the cupboard: Illegitimate Debt Claims of the G7*, rapport commun des mouvements sur la dette des pays du G7, 2007. Disponible sur http://www.dette2000.org/data/File/Skeleton_Doc_new.pdf
- *Biens mal acquis... profitent trop souvent. La fortune des dictateurs et les complaisances occidentales*, document de travail du CCFD, 2007. Disponible sur http://www.ccfid.asso.fr/ewb_pages/i/info_999.php
- *Afrique, pillage à huis clos. Comment une poignée d'initiés siphonne le pétrole africain*, Xavier Harel, Fayard 2006

Vidéo



«The debt of the dictators», de Erling Borgen en coopération avec Norwegian Church Aid, 2005, 46 min. Trois courts-métrages : Argentine, Afrique du Sud, Philippines.

CD

« Drop the debt! », 16 titres par 16 artistes issus de 14 pays dont Tiken Jah Fakoly et, Cesaria Evora.

Sites internet

- > Le site de la campagne dette odieuse : www.detteodieuse.org
- > Le site de la campagne internationale (en anglais) : www.illegitimatedebt.org
- > Le site de la déclaration internationale des parlementaires : www.debtdeclaration.org
- > Plate-forme dette & développement www.dette2000.org
- > Eurodad : www.eurodad.org
- > Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde: www.cadtm.org
- > CISDL (en anglais) : www.cisd.org

Lettres d'information (gratuites)

- > **Infodette** (par Eurodad et la plate-forme dette & développement) – Inscription : assistant@eurodad.org
- > **Bulletin sur la dette illégitime** (par Eurodad, Cadtm, Jubilee South et Jubilee USA) – Inscription : debtbulletin@eurodad.org





Organisations de la Plate-forme Dette & Développement



Membres

AITEC (Association internationale des techniciens, experts et chercheurs)
ATTAC France
CADTM France (Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-Monde)
CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement)
CFDT (Confédération française et démocratique du travail)
CGT (Confédération générale du travail)
CRID (Centre de recherche et d'information pour le développement)
CSM (Conférence des supérieures majeures)
DCC (Délégation catholique pour la coopération)
DEFAP - Service Protestant de Mission
Justice et Paix
Oxfam France - Agir ici
Réseau Foi et Justice Afrique-Europe
Secours catholique - Caritas France
SeL (Service d'entraide et de liaison)
Survie
World Vision France

Soutiens

ASPAL (Association de solidarité avec les peuples d'Amérique latine)
ATD Quart monde
CFTC (Confédération française des travailleurs chrétiens)
Emmaüs France
France libérés (Fondation Danielle Mitterrand)
Les Amis de la terre
MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié des peuples)
RENAPAS (Rencontre nationale avec le peuple d'Afrique du Sud)
RITMO
Secrétariat général de l'enseignement catholique
Terre des hommes